

Les Conseils Municipaux à Onesse de la Révolution à 1959

1^{ère} partie de 1789 à 1855 – version 2

Quand la démocratie se cherche!...



"La liberté guidant le peuple" - Eugène Delacroix

Avant 1789, l'administration de chaque province de France était différente. Les intendants personnages très puissants et craints dépendaient directement de la monarchie, ils limitaient la liberté de chacun.

A la Révolution les français demandent de se gérer eux-mêmes avec une uniformisation de la réglementation sur tout le territoire.

Entre 1789 et 1792 on parle d'une France nouvelle, la Monarchie Absolue est remplacée par la Monarchie Constitutionnelle puis par la Première République.

Mise en place au niveau national :

Par la loi du 15 février 1790, 83 départements de superficie à peu près égale sont créés sur la base d'un aller retour à cheval, de son domicile au chef-lieu de département dans la journée.

Les noms des départements sont donnés sur des critères géographiques.

Structure politique :

- Conseil Général : 36 élus remplacés tous les deux ans et élus par une minorité de notables ou propriétaires
- Directoire exécutif : 8 membres désignés par le conseil et rémunérés, chargés de faire appliquer les décisions du Conseil Général
- Procureur général syndic : chargé de contrôler que lois et décrets d'applications soit respectés. Elu par les notables pour 4 ans le mandat est renouvelable une seule fois.

Découpe administrative :

- Districts : 2 ou plus selon l'étendue du département
- Cantons : regroupent plusieurs communes, un nombre d'élus locaux élisent les conseillers généraux. Dans les cantons siège la justice locale de premier niveau.
- Communes : aujourd'hui, nous sommes toujours sous l'orientation des lois et les décrets des 14 et 22 décembre 1789 qui créent sur le territoire français 44 000 communes (en remplacement des paroisses) qui seront gérées par un Conseil Général appelé plus tard Conseil Municipal composé d'élus, d'un maire et de un ou de plusieurs adjoints.

A l'origine le scrutin est censitaire : seul les électeurs payant un impôt (cens) égal à 3 jours de travail ont le droit de vote, et pour être élu cet impôt passe à 10 jours de travail.

Le premier scrutin a lieu en 1790, le maire appelé aussi agent municipal est élu pour 2 ans.

Le conseil a un pouvoir de police pouvant aller jusqu'à la loi martiale. Le rôle principal du Conseil Municipal est la gestion de la commune : dépenses, travaux, fiscalité locale. Il a aussi un rôle de collecteur d'impôts pour l'état et fixe les prix maximum de l'alimentation et des produits de première nécessité : pain, viande, sabots...

Dans cette période post révolutionnaire, plusieurs changements ont lieu, ainsi en 1800, maire et conseillers sont nommés par les préfets.

De 1830 à 1848, les conseillers sont élus toujours par scrutin censitaire par les hommes âgés de plus de 21 ans, et en 1848 est proclamé le suffrage universel pour tous les hommes âgés de plus de 21 ans (payant ou pas des impôts). Pour être élu, il faut avoir plus de 25 ans.

Changement en 1852 : Louis Napoléon Bonaparte (futur Napoléon III) désigne le maire et les adjoints et pas forcément parmi les élus.

Depuis 1871 le système actuel est mis en place, avec quelques changements notamment par l'obtention du droit de vote des femmes en 1944, l'âge de la majorité passé à 18 ans en 1974 et en 1992 le traité de Maastricht créé la nationalité européenne donnant pour les élections municipales le droit de vote aux résidents étrangers de nationalité européenne.

A Onesse :

Les Mémoires d'Onesse-Laharie après avoir collecté auprès des Archives Départementales, plus de 3500 enregistrements des délibérations des conseils municipaux en a extrait un certain nombre donnant des informations urbanistiques ou sociales, quelques fois désuètes, quelquefois truculentes, mais cependant qui donnent une réelle information sur les us et coutumes liés à chaque période.

Ces informations permettent en grande partie de tracer l'origine d'une partie de l'urbanisme de la commune.

Malheureusement, certaines archives manquent, notamment celles de la commune de Laharie.

Beaucoup d'item sont illisibles, papier souillé, écriture en plein et délié en "vieux françois avec orthographie et conjugacion d'alors" présentant certaines difficultés de lecture.

Beaucoup de mots semblent présenter des fautes... l'orthographe retenue est souvent celle apparaissant dans les actes ; ce qui est aussi le cas pour l'orthographe des noms propres.

Le plus frappant dans ces archives est l'omniprésence de la religion.

Les premières réunions municipales se passaient à l'église. Il semble que les curés qui bénéficiaient d'une certaine aura dans la paroisse, lors de la création de la commune se sont vus privés d'une partie de leurs privilèges et ait mené une lutte farouche contre la République.

Plusieurs écrits sont en italiques pour apporter des clarifications ou des réflexions ou commentaires personnels au regard de l'acte complet.

Le travail de lecture d'analyse de tri et de rédaction n'est pas terminé.

Devant ce travail titanesque, les Mémoires d'Onesse-Laharie publient un premier extrait de ces délibérations pour la période de la Révolution Française à l'année 1855.

Extraits de délibérations municipales de 1789 à 1855 :

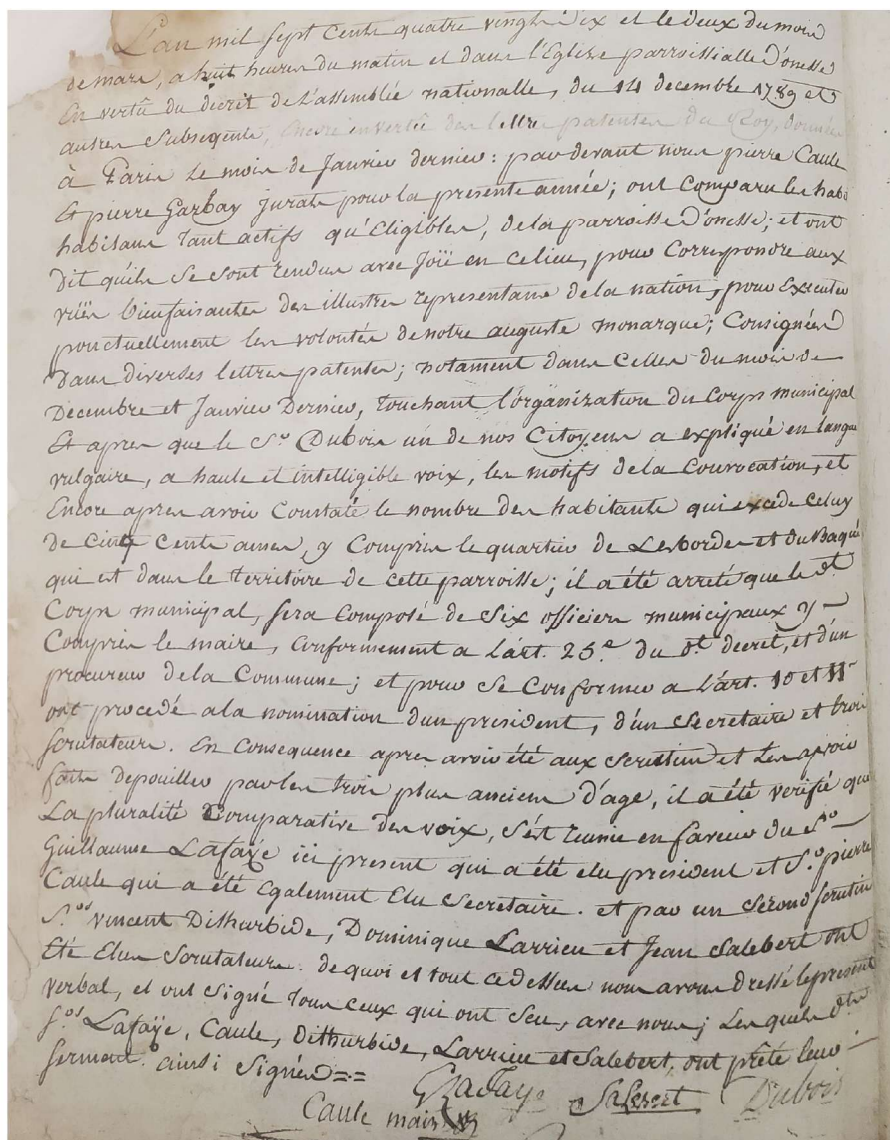
Le 2 mars 1790, réunis dans l'église d'Onesse, 6 officiers municipaux sont élus:

Président procureur de la commune : Guillaume Lafaye

Secrétaire : Pierre Caule

Scrutateurs : Vincent Dirthubide, Dominique Larrieu, Jean Salebert

Tous prêtent serment



Premier compte rendu du Conseil Municipal de la paroisse d'Onesse le 2 mars 1790

Le Conseil Municipal avait lieu dans l'église

Quelques jours après (date illisible),

Les onessois payant des impôts (une cinquantaine) sont à nouveau réuni dans l'église pour élire un conseil municipal.

Maire : Pierre Caule

Conseillers : Dubez, Jean Salebert, Dominique Larrieu, Gayan, François Chibraq.

Le 30 mai 1790

Les communes d'Onesse et de Laharie se disputent les quartiers de Lesbordes, du Baqué et de la prairie de "Pin-Mengon"

Dans les comptes rendus municipaux, on parle de municipalité en ce qui concerne les élus mais de paroisse en ce qui concerne le village

Le 2 juillet 1790

Le curé Thomas Mathio a quitté son bénéfice depuis 4 ans

Le 14 juillet 1790

Il y a obligation pour tous les habitants de plus de 18 ans de prêter serment à la République. Cette cérémonie se passe sur la place après la messe.

Le 2 aout 1790

Dons de Mademoiselle Deprès veuve Lafaye de 12 livres pour les pauvres de la commune.

Le 17 septembre 1790

Discussion autour de la reconstruction du pont de l'Escole (*pont près des ateliers municipaux*)

Le 21 novembre

Tirage au sort à l'église pour changer les élus sortants.

Le 22 novembre 1790

Le curé Raymond Baraille déclare ses revenus au Conseil (seigle, millade, agneaux, chevreaux abeilles).

D'après les documents, il semble que les négociations aient été âpres.

Le 22 novembre 1790

Le directoire du district de Tartas informe la commune d'Onesse de la volonté de réduire le nombre de communes. Les communes de Laharie et Sindères seraient concernées et pourraient être reliées à celle d'Onesse.

Le 26 décembre 1790

Convocation pour l'élection du juge de paix à Arjuzanx chef lieu de canton avec présence indispensable, sous peine d'amende. Ces éventuelles amendes seront distribuées aux pauvres de la commune.

Le 1^{er} janvier 1790

Le curé Raymond Baraille et le vicaire Jean Baptiste Pédegert prêtent leur serment civique.

Le 16 janvier 1790

Gros scandale municipal, il n'y a pas eu de marguillier nommé dans la paroisse.

Un marguillier est un membre responsable de la "fabrique" nommé pour un an. La fabrique est un conseil de religieux et de laïcs en charge de recueillir des fonds pour la maintenance des édifices religieux et de leur contenu.

Quelques jours plus tard (*date illisible*)... *ouf...* le scandale est clos : les marguilliers sont nommés jusqu'en 1810.



Marguillier

Le xx janvier 1791

Election de 3 membres du conseil (première moitié)

Le 27 février 1791

Encore des différents en ce qui concerne l'appartenance des quartiers de Lesbordes, du Baqué et de la prairie de "Pin-Mengon" à Onesse ou à Laharie.

On apprend aussi que le Puymenjon s'appelait à l'époque une fois "Pin-Mengon" et une autre fois "Pin-Mingnon".

Le 27 février 1791

Discussion en Conseil Municipal autour du curé Raymond Baraille qui a triché sur la déclaration de ses revenus, notamment sur le nombre de kas de seigle et de millade qu'il aurait reçu.



Ka (photo Arnaudin)

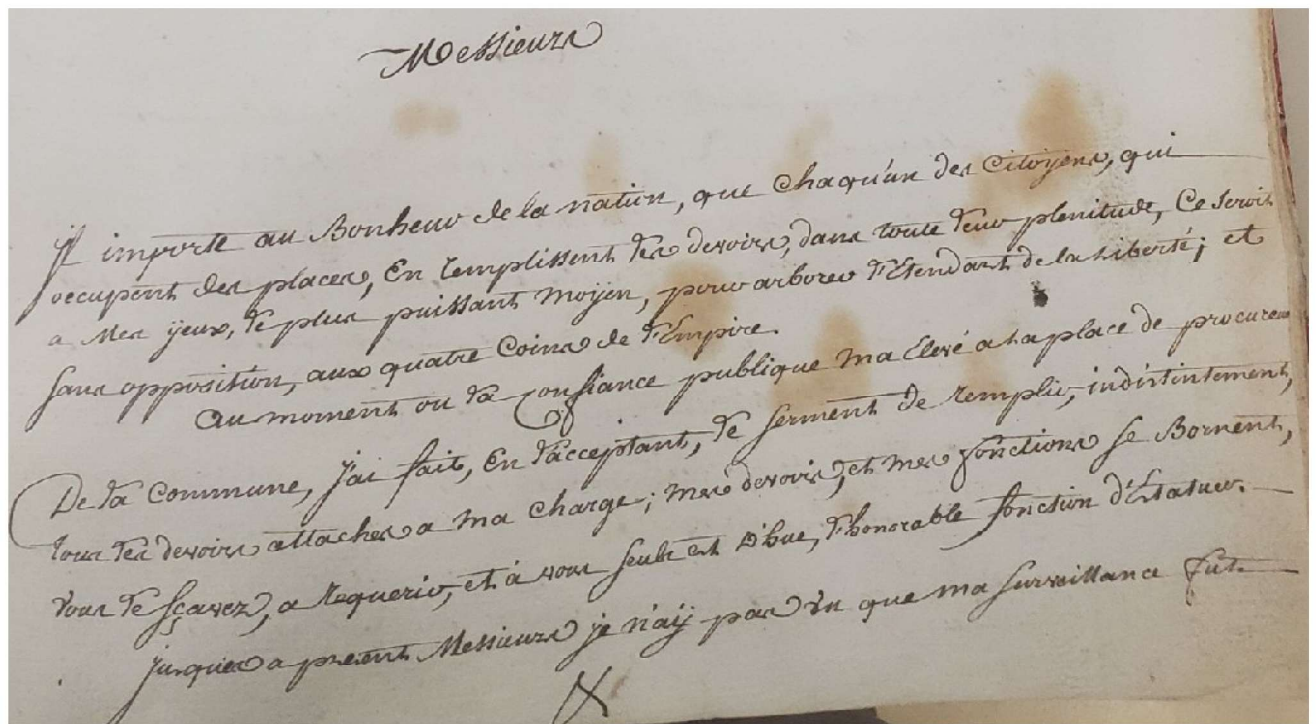
Le 1^{er} mai 1791

Suite à une rixe entre divers habitants une décision est prise d'armer un certain nombre de personnes. Il est aussi mis en place des amendes pour les belligérants.

Le 22 avril 1792

Décision de refaire la totalité du toit de l'église

Le 28 mai 1792



Messieurs

Il importe au bonheur de la nation, que Chacun des Citoyens, qui occupent des places, En remplissent les devoirs, dans toute leur plénitude, Ce serait à mes yeux, le plus puissant moyen, pour arborer l'étendard de la liberté; et faire opposition, aux quatre coins de l'Empire.

Au moment où la confiance publique m'a élevé à la place de procureur de la commune, j'ai fait, En l'acceptant, le serment de remplir, indistinctement, tous les devoirs attachés à ma charge; mes devoirs, et mes fonctions se bornent, vous le sçavez, à requérir, et à pour seule xxxxx, l'honorable fonction d'estatuer.

Jusqu'à présent Messieurs je n'ai par là que ma surveillance faite.

"Il importe au bonheur de la nation, que chacun des citoyens, qui occupent des places, en remplissant les devoirs dans toute la plénitude, ce serait à mes yeux, le plus puissant moyen, pour arborer l'étendard de la liberté; et faire opposition, aux quatre coins de l'Empire.

Au moment où la confiance publique m'a élevé à la place de procureur de la commune, j'ai fait, en l'acceptant, le serment de remplir, indistinctement, tous les devoirs attachés à ma charge ; mes devoirs et mes fonctions se bornent vous le sçavez, à requérir, et à pour seule xxxxx, l'honorable fonction d'estatuer.

Jusqu'à présent Messieurs je n'ay par xx que surveillance faite..."

Serment du Sieur Jean Duboir chirurgien et greffier de justice nommé pour estimer un préjudice
... (comme c'est beau!!!)

Le 23 septembre 1792

Le Conseil Municipal fixe les règles de commerce et de consigne dans la commune :

- Art 1 : xx
- Art 2 : boucher et autre débitant ne pourront se servir que de balances justes avec aiguille non corrigée...
- Art 3 : il est défendu au boucher de tuer toute bête malade ou languissante...
- Art 4 : concerne l'ordre public et le tumulte...
- Art 5 : interdiction à tout cabaretier ou marchand de vin de servir à boire ou à manger pendant la durée de l'office divin. Il leur est enjoint de tenir leur auberge fermée...
- Art 6 : il leur est pareillement défendu ainsi qu'à toute autre personne de pratiquer des jeux de hasard pendant l'office divin...
- Art 7 : Se comporter avec décence à l'église, ni causerie, rire ou trouble...
- Art 8 : il est défendu à tout particulier de s'établir dans l'étendue de la municipalité pour exercer profession, art ou métier sans en avoir prévenu le greffier et avoir une patente avec certificat de l'officier municipal...
- Art 9 : affichage de ces requis...

Chaque article est accompagné fixe le montant de l'amende pour les contrevenants.

Le 23 septembre 1792

Le prêtre François Burgade prête serment.

Le 23 octobre 1792

Joseph Forgues se présente comme nouveau curé de la paroisse et prête serment.

Le 2 février 1793

Jean Gayan élu maire le 27 janvier 1793 démissionne de sa place de maire.

Le 18 mars 1793

Sont élus 6 hommes pour rejoindre la défense de la patrie.

Le 14 avril 1796

Le procureur de la commune impose la réfection du pont de l'Escole en ruine et de ses abords afin de faire passer les charrettes portant boulets, balles et autres munitions de guerre en provenance des fonderies de Pontenx les Forges pour être acheminées vers Bayonne.

Le 28 septembre 1793

Les quartiers de Lesbordes, du Baqué et la prairie de Pin-Mengon sont définitivement rattachés à Onesse.

Le 19 août 1793

Décision en conseil municipal du prix maximum des denrées et articles de première nécessité. 34 produits sont cités outre les produits alimentaires sont listés : papier blanc, plomb, sabots grands/moyens/petits, les chausses pour les sabots, les clous de patte-barre (*cuir des sabots*), clous pour les sabots, savon, tabac en carotte (*tabac en feuille roulé pour la conservation*), tabac à fumer.



"Carotte" des bureaux de tabac dont l'origine vient du tabac en carotte

Le 26 brumaire an 2 (15 novembre 1793)

Décret de la Convention qui stipule que tous les français doivent manger le même pain.

De la miche à la baguette.

"Tous les boulangers seront tenus, sous peine d'incarcération, de faire une seule sorte de pain :
Le Pain Égalité "

22 pluviôse an 2 (10 février 1794) :

Le curé Conquer? abdique, le maire et les officiers municipaux sont allés l'interpeller à son domicile pour récupérer les clés de l'église et de la sacristie. En un premier temps, celui-ci refuse puis il se rend à la maison commune pour les restituer.

Le 21 ventôse an 2 (11 mars 1794) :

Décision du Conseil municipal pour occuper une partie du presbytère pour les réunions et délibérations municipales.

Le 22 ventôse an 2 (12 mars 1794)

Devant le conseil est présenté le sieur Pierre Lafon. Il a été vu alors qu'il se cachait et aurait eu l'intention de commettre quelque vol de jambon, pain ou dinde. Il dit avoir été abusé par le sieur Larribière, qui est convoqué à son tour et emprisonné pendant 3 jours. Lafon prendra 2 jours mais bénéficiera d'humanité le pain consommé en détention étant payé par la commune.

Le 25 et 27 ventôse an 2 (15/19 mars 1794)

Le conservatoire de district demande d'inventorier l'argenterie contenu dans l'église pour soutenir l'effort de guerre. Les pièces récupérées sont listées.

L'effort de guerre porte aussi sur les fourrages, les céréales, la résine, le goudron ainsi que les fusils détenus.

Une réquisition de bois : bourdaine, sanguin (cornouiller), coudrier, saule, aulne est faite pour en faire du charbon destiné à la fabrication de poudre.

Le 6 prairial an 2 (25 mai 1794)

Un instituteur Pierre Berneyre est agréé et reçu comme instituteur.

Instituteur pour qui? Ceci n'est pas précisé.

La loi Guizot imposant une école pour les garçons dans les communes de plus de 500 habitants ne sera voté qu'en 1833.

Le 1er nivôse an 3 ((21 décembre 1794)

Réquisition d'une paire de bœufs pour l'effort de guerre sur la commune par tirage au sort sur les propriétaires en possédant.

Le 30 nivôse an 5 (19 janvier 1797)

87 personnes ont le droit de vote.

Le 12 pluviôse an 5 (31 janvier 1797)

59 citoyens s'inscrivent pour composer la garde nationale.

La garde nationale est une milice élue dans chaque commune pour assurer le maintien de l'ordre en temps de paix, mais aussi un complément à l'armée régulière en temps de guerre.

Le 3 vendémiaire an 6 (24 septembre 1797)

Le curé Jean Pierre Laborde Meignos prête serment de haine à la royauté et à la monarchie

Le 5 thermidor an 8 (24 juillet 1800)

Le curé Raymond Baraille prête serment

(encore lui... le retour?)



Représentation humoristique d'un prêtre aristocrate réfractaire ou insermenté

Le 13 fructidor an 8 (31 août 1800)

Joseph Marques est élu maire

Le 11 fructidor an 10 (29 août 1802)

Un loup enragé a été tué, le maire prend une ordonnance de police, d'abattre sur le champ tout chiens ayant été mordu par le fauve. Les autres bestiaux également mordus par le loup seront enfermés pendant 40 jours. Les chiens errants seront abattus immédiatement.

Le 25 frimaire an 11 (16 décembre 1802)

2 personnes sont demandées pour la conscription, sur 6 personnes étant en capacité, 4 sont trop petites sous la toise, 1 est infirme, il en reste 2, donc il n'y aura pas de tirage au sort.

Le 2 vendémiaire an 12 (25 septembre 1803)

Arrêté de police pris par le maire concernant des vaches "naturellement voraces", en divagation dans le bourg causant des ravages dans les prairies et les jardins et déclenchant des disputes entre voisins, amende de 1 journée de travail et de 2 journées en cas de récidive.

Le 3 frimaire an 12 (25 novembre 1803)

Le curé Labat arrive sur la paroisse. Pas de presbytère, il lui est attribué une somme d'argent pour se loger, cette somme sera partagé avec la commune de Laharie.

Le 28 floréal an 12 (18 mai 1804)

Texte enregistré : Senatus consulte organique.

Ce texte instaure le premier empire ; Napoléon Bonaparte devient empereur des français.



Napoléon Bonaparte

Le 3 messidor an 12 (22 juin 1804)

Instauration d'une taxe aux marchands qui s'installent sous la halle.

1806-1814

Aucune archive.

Le 20 novembre 1818

Il est encore question des limites du canton Arjuzanx, Lesperon, Castets, Mezos, Mimizan, Escource...

Le 1^{er} mars 1820

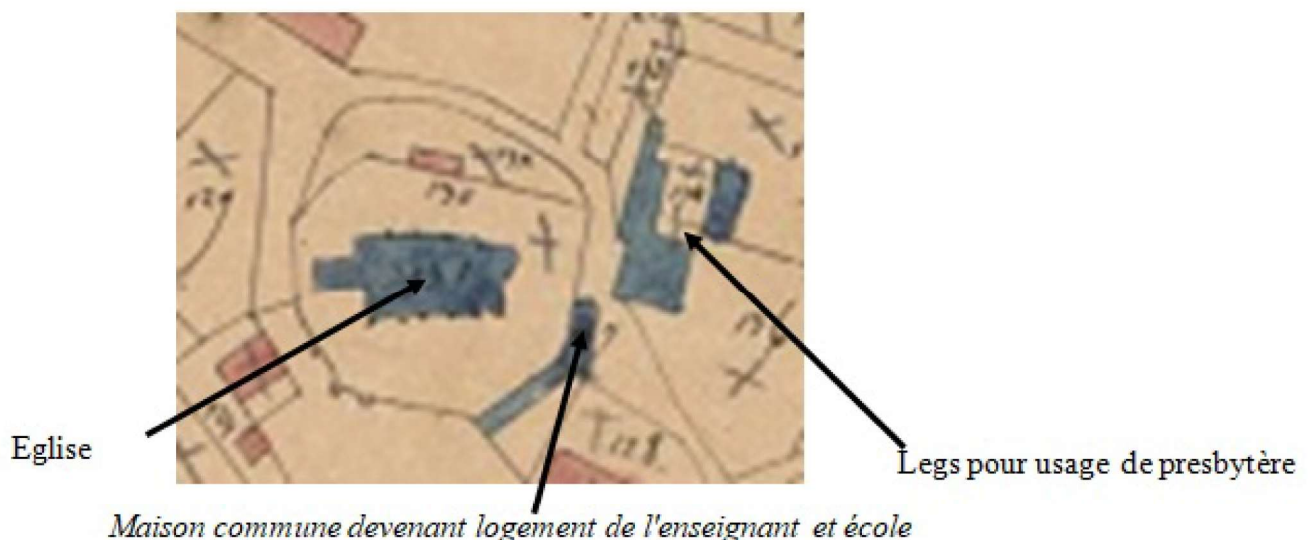
Pierre Lacomme nouvel instituteur enseignement primaire.

Le 12 mars 1823

Décision préfectorale définitive concernant les limites d'Onesse et d'Escource et de Mézos au niveau de la lagune de Larpe.

Le 15 mai 1829

Legs par Mme Marques veuve Jean Luxey d'une maison sur la place à Marie Luxey et son mari Bertrand Garbay. A leur décès cette maison reviendra à la commune pour en faire une maison presbytérale.



Le 11 décembre 1831

12 conseillers municipaux élus.

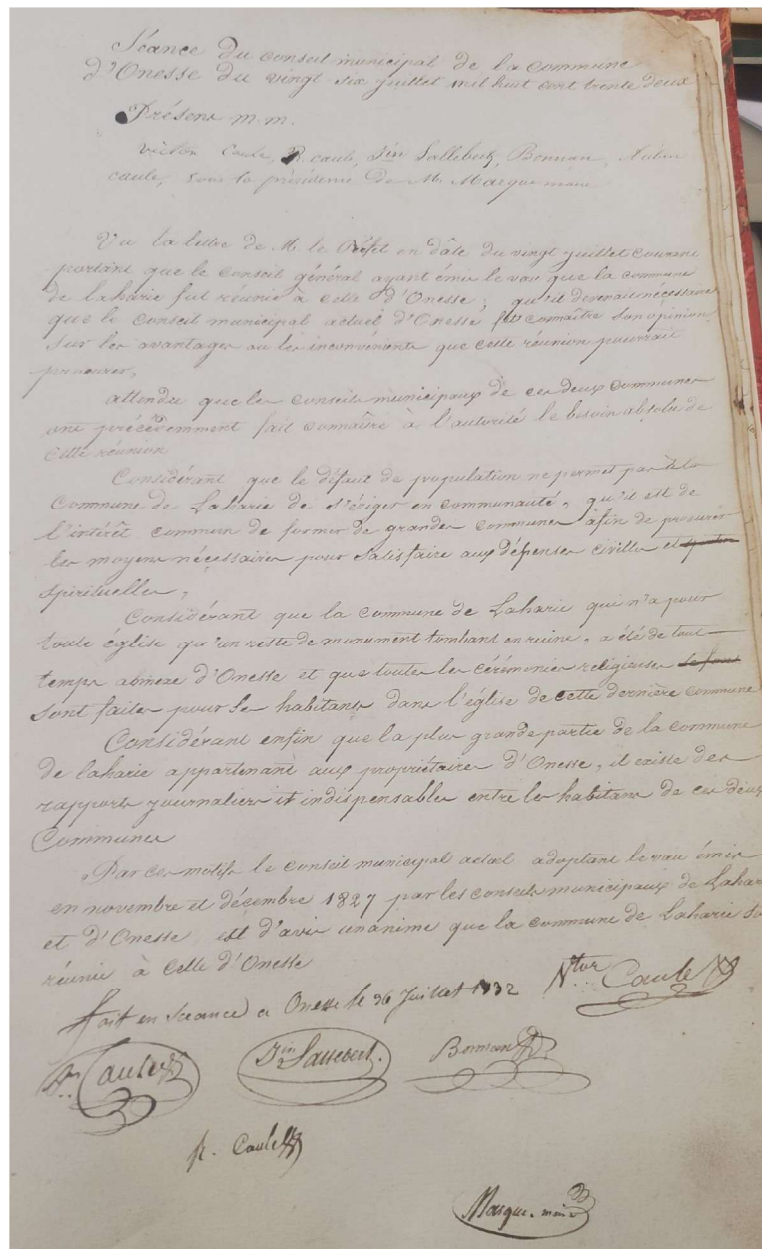
Le 26 juillet 1832

Il est évoqué la réunion des communes d'Onesse et de Laharie.

Les éléments du rapprochement :

- Défaut de population à Laharie ne permettant pas de structurer une communauté,
- Reste d'un monument à Laharie tombant en ruine en guise d'église ou toutes les cérémonies religieuses importantes se font dans l'église d'Onesse.
- Majeure partie des terrains de la commune de Laharie appartenant à des propriétaires onessois

Suite à un vœu émis en novembre et décembre 1827, les deux conseils municipaux sont d'avis unanimes pour que les communes soient réunies.



Compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 1832
évoquant la réunion des communes d'Onesse et de Laharie

Le 20 avril 1833

Discussion pour vendre la lande de Tuyenet pour réparer la maison presbytérale et construire une halle sur le fond communal.

Le 22 septembre 1833

Réunion du conseil suite à la loi du 28 juin 1833 (Loi Guizot). La commune affecte la maison commune au logement de l'instituteur et à la tenue de l'école.

Le 2 janvier 1834

Dans le compte rendu du Conseil Municipal, on apprend que sur la commune il y a trois halles pour les foires mais aucune n'appartient à la commune

Le 6 décembre 1835

Autorisation de Louis Philippe pour la vente de 312 hectares de landes destiné à la construction d'une maison commune d'une école et la construction ou l'acquisition d'un presbytère.

Le 3 février 1839 :

Le conseil municipal se réunit pour l'adjudication au rabais de la construction de l'école et de la mairie. L'adjudication se passe à la bougie (extinction des 3 feux)

Le 23 juillet 1840

Le conseil reçoit Pierre Candau entrepreneur en travaux publics en charge de la construction de la "maison d'école" de la salle de la mairie et du porche d'entrée du cimetière. Il présente le surcoût pour l'apport de moellon de construction en pierre de Bidache et propose la pierre de Saint Yaguen ou d'Uchacq, solution retenue.



L'ancienne entrée du cimetière se faisait par un porche dans la halle (aujourd'hui salle du Conseil Municipal) ou se trouvait aussi le corbillard.

Les 2 piliers que l'on voit aujourd'hui, étaient pour l'accès à l'église après la construction de l'abside nord de l'église.

En mauvais état les 2 piliers ont été diminués de moitié en hauteur et les portails en fer forgé supprimés il y a une soixantaine d'années.

Le 7 mars 1841

Est évoqué le transfert du cimetière pour des raisons de place et de salubrité publique, hors du bourg à 600m de l'église sur un terrain de 65 ares. Les travaux d'aménagement du nouveau cimetière et la démolition de l'ancien seraient envisagés d'être fait en régie (*faits par le personnel de la commune*) compte tenu des frais engagés pour la construction de l'école et de la mairie.

Le 16 juillet 1843

54 votants.

Le 14 janvier 1844

Réception des travaux de l'école et de la mairie.

Le xxx aout 1844

Bertrand Aubin Caule propose à la commune un échange de terrain de landes à Laharie quartier de Billefranque et Fringues avec le terrain qui deviendra le cimetière. Il propose de prendre en charge la clôture faite de piquets de pins, l'abattage des arbres et le dessouchage à l'exception de la porte d'entrée. La proposition est retenue moyennant quelques aménagements.

Le 4 août 1844

Jacques Caule aubergiste est propriétaire d'une halle construite en chêne et pin et couverte de tuile située dans le bourg. Il propose de la vendre avec les terrains autour à la commune pour un prix raisonnable établi par 2 experts nommés un par la commune l'autre par lui. Il propose aussi la vente d'un terrain situé au nord de l'église avec une vieille bâtisse, dite Bastianne et une dépendance (terre plein de l'église et emplacement de la nef nord de l'église actuelle).

Pour cette acquisition, sont avancées plusieurs mises en conformité avec différentes lois comme celles des 15 et 17 mars 1790 sur la destruction du régime féodal et la loi du 18 juillet 1837 sur les recettes des communes avec les droits de halle.

Le conseil donne son accord

Le 17 novembre 1844

La décision finale pour le cimetière : après moult tergiversation entre les familles Sallebert et Caule toutes deux propriétaires foncières, qui souhaitent toutes deux échanger la même pièce de lande avec un terrain de cimetière près du bourg, la décision est prise en faveur de la famille Caule. Est aussi évoqué dans l'échange des 40 hectares de landes, l'enclos du cimetière d'un mur de 2 mètres de haut 20cm d'épaisseur et d'un pavillon d'entrée.

Le 13 avril 1845

Décision d'achat de la propriété de Hubert Caule (maison, écurie, servitude, porcherie...) pour en faire un presbytère (*à l'emplacement actuel de la médiathèque*).

Le 8 mai 1845

La famille Sallebert dénonce par huissier l'échange du terrain de la lande de Billefranque et Fringues avec la famille Caule pour le cimetière. Le Conseil tranche en précisant que par délibération et vote, la décision a été prise et libre à la famille Sallebert de poursuivre en justice si elle le souhaite.

Juillet 1845

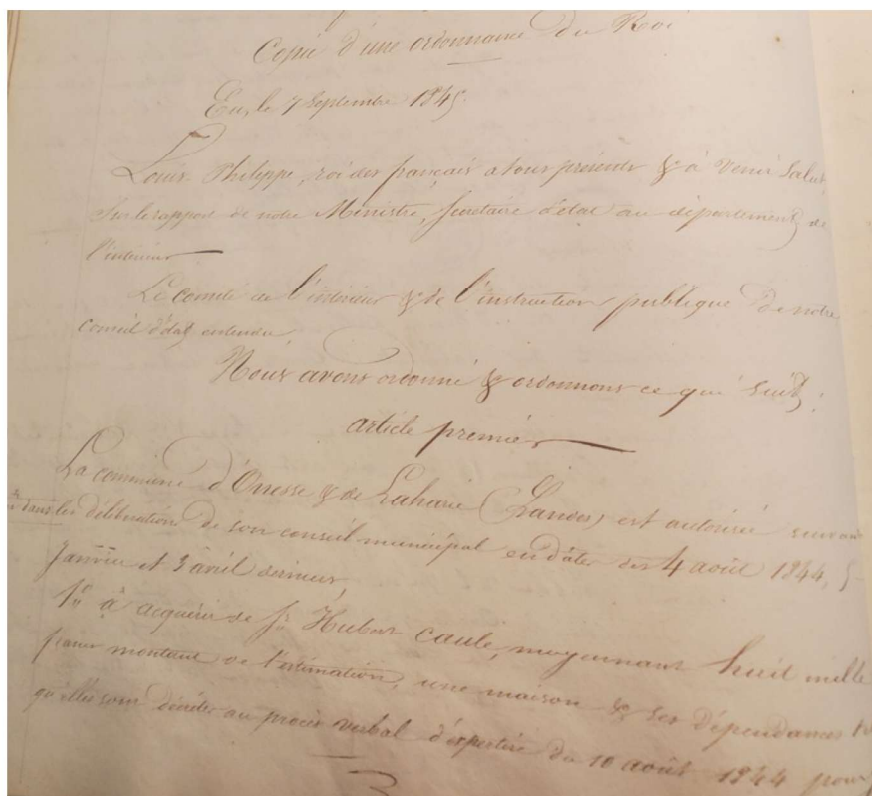
Suite à une circulaire du Préfet sur la nécessité d'un service postal, le conseil donne son accord pour sa création avec pour exigence que le facteur soit résident sur la commune

Le 3 août 1845

Autorisation de la traversée à l'est de la commune par le chemin de fer Bordeaux Bayonne.
(La commune de Solférino n'existe pas encore et les terrains où vont se trouver les voies sont encore sur la commune).

Le 7 septembre 1845

Ordonnance de Louis Philippe pour autoriser la commune à acheter la propriété Hubert Caule pour usage de presbytère (aujourd'hui la médiathèque).



Ordonnance de Louis Philippe autorisant l'achat du presbytère

Le 15 février 1846

Il y aurait une volonté de déplacer le chef lieu de canton d'Arjuzanx à Arengosse, la municipalité s'y oppose en précisant qu'Onesse serait candidat pour cette fonction et disposerait des locaux adéquats pour répondre à cette éventualité. Que compte tenu de la taille du canton, le conseil propose de diviser le canton d'Arjuzanx en deux cantons Arengosse et Onesse.

Le 19 mars 1846

Autorisation de déménager le desservant au nouveau presbytère

Le 7 février 1847

Décision de démolir immédiatement l'ancien presbytère qui tombe en ruine. *(cet ancien presbytère et son terrain composera une partie de la place des platanes d'aujourd'hui).*

Suite aux intempéries des réparations sont à faire sur le nouveau presbytère.

Le 8 aout 1847

La création d'une école des filles est évoquée

Le 25 février 1849

Le conseil accepte la nomination du sieur Jean Charles Jourdain nommé par le ministre de l'instruction publique pour être instituteur public.

Le 1er avril 1849

Une somme de 1200 francs est attribuée à la commune par le préfet pour achat du mobilier scolaire. Le conseil décide d'acheter des tableaux de grammaire, d'arithmétique, de système légal, d'histoire de France, de géographie, de méthode d'écriture, de méthode de chant, 3 cartes de géographie, méthode de lecture.

Le 2 janvier 1850

La demoiselle Jeanne Durou demande à être autorisée de diriger une école publique pour fille sur la commune, celle-ci est acceptée parce que la demoiselle Durou présente un brevet de capacité dument en forme et sa moralité est bien établie. "La présence d'une institutrice présentera un grand avantage aux familles qui ont des filles à élever."

L'emplacement de cette école n'est pas précisée.

Le 4 aout 1850

Le sieur Bonnemaizon maitre maçon de Tartas, présente un complément de devis pour l'édification du mur autour du nouveau cimetière ainsi que celle du porche et de la porte d'entrée.

Le 9 novembre 1853

Le maire expose la liste des dépenses que doit faire la commune : maison commune ayant subi beaucoup de dégâts par la tempête et le clocher demandant une dépense urgente et considérable.

Il propose une concession de 786 hectares de landes tout autour du lieu-dit Pemenjon. *A cette époque sur l'espace du Pemenjon existent plusieurs parcelles avec 10 parcs : Caule, Chibrac, Larrieu, Lesbordes, 2 parcs Bomba, Grand Parc, Lavie, Daury, Parc Neuf*

Le conseil demandera à la préfecture l'autorisation de réunir les propriétaires pour obtenir leur assentiment. *Si les parcs sont sur des espaces appartenant à différents propriétaires, les bergers pratiquent l'agro pastoralisme sur la lande tout autour qui est communale.*

Le 18 décembre 1853

Il est question d'une obligation de rénover un pont au bourg en maçonnerie et charpente. Cependant le tracé de la continuation de la route départementale n° 10 reliant Laharie au bourg d'Onesse n'est pas définitivement arrêtée.

L'administration supérieure a déjà manifesté sa volonté de faire passer cette route par Laguasse et Montaut pour aboutir à ce pont.

Le 6 août 1854

Le maire informe le conseil du besoin de rénover le sol de la halle communale, et propose de faire un bitumage sur le sol.

Le bitume végétal est connu depuis l'antiquité, cependant il ne s'est répandu en France dans les villes que depuis 1830. Le bitume d'aujourd'hui appelé aussi goudron ou asphalte est obtenu de façon chimique par distillation du pétrole.

Le 3 septembre 1854

Le sieur Jean baptiste Martin Sallebert a fait une requête auprès du Préfet avec menace de plainte contre la commune pour un état déplorable de six chemins vicinaux.

Est pris pour exemple, le chemin d'Escource et de la difficulté d'aller porter un cadavre cimetière nouveau.

Il semblerait que le "cimetière nouveau" soit devenu la saga de la famille Sallebert.

Le conseil dans sa réponse au préfet précise que la commune a fait face à de nombreux frais, presbytère, cimetière... et notamment l'établissement et la réparation d'une clôture appartenant à Madame Jeanne Méoule qui par ailleurs se trouve être l'épouse du dit Pierre Sallebert. Libre à Monsieur Sallebert de poursuivre judiciairement, le maire demanderait le droit d'ester au conseil pour défendre les intérêts de la commune.

Le 13 décembre 1854

Pour faire face aux frais de la commune : bitume de la halle, achat d'une cloche pour l'église, réparation du clocher... le conseil demande au Préfet la vente de 100 hectares autour du Peumenjon.

Pour les mêmes n° de lots du cadastre la surface est passée de 786 hectares en 1853 à 100 hectares en 1854?

Le 23 avril 1855

La cloche est hors d'usage, il est proposé de donner la cloche à un fondeur qui ajoutera de la matière pour en fondre une nouvelle. Examen de la soumission du sieur Delestan fondeur de Dax

Le 12 août 1855

La loi du 2 mai 1855 établit une taxe municipale sur les chiens dont le montant est fixé par les communes, vote de 1 francs de taxe par chien.

Sources

- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-conseil-municipal>
- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/conseil-municipal-et-adjoints>
- *Les maires et adjoints de notre commune - Daniel Chauvet*
- *Archives Départementales*
- *Archives des Notaires*
- *Anciens*

Remerciements particuliers :

Les Mémoires d'Onesse-Laharie remercient chaleureusement le personnel des Archives Départementales de Mont-de-Marsan pour l'aide apportée aux "Mémoires d'Onesse-Laharie", notamment le personnel de la salle de lecture, pour la mise à disposition en consultation d'archives non encore totalement répertoriées et conditionnées : Adèle, Alice, Aurélie, Colette, Carole, Caroline, Cécile, Florence, Jihane, Laëtitia, Laurie, Line, Lorenzo, Magali, Marie-Hélène, Maylis, Marjolaine, Nathalie, Patricia S. & V., Pauline, Sarah, Sophie, Sylvie S. & A. Vincent.